

- fiche technique -
2011-2012

ACCOMPAGNEMENT

Discipline principale

1^{er} cycle supérieur

Professeurs

En première année et deuxième années :

Reiko HOZU
Cécile HUGONNARD-ROCHE
Yann OLLIVO
Sébastien VICHARD

En troisième année :

Erika GUIOMAR, direction de chant
Anne LE BOZEC, accompagnement vocal
Jean-Frédéric NEUBURGER, accompagnement au piano

Durée des études - Crédits européens ECTS

3 ans maximum, à raison d'une heure hebdomadaire.
180 ECTS.

NB. : à l'issue du 1^{er} cycle supérieur, l'étudiant peut poursuivre ses études dans la même discipline en 2^e cycle supérieur (durée : 2 ans - 120 ECTS) sans concours d'entrée l'année scolaire suivant l'obtention, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle Supérieur, du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien.

Objectifs

Formation aux techniques spécifiques de l'accompagnement, en vue d'une spécialisation en fin de cycle vers l'accompagnement vocal, la direction de chant ou la classe d'accompagnement au piano.

Contenu

En première et deuxième années :

Déchiffrage (seul ou avec des partenaires).
Connaissance et acquisition progressive du répertoire vocal et instrumental.
Pratique de la transposition, du continuo, de la réduction de chœur et d'orchestre.
Travail avec des instrumentistes et des chanteurs.

En troisième année :

Spécialisation vers l'accompagnement vocal, la direction de chant et/ou la classe d'accompagnement au piano, sous la responsabilité des professeurs respectifs.

Accompagnement au piano:

Déchiffrage (seul ou avec des partenaires).
Réduction d'orchestre (oeuvres symphoniques, lyriques ou concertantes), et d'ensembles vocaux.
Accompagnement improvisé d'une mélodie.
Pratique de la transposition.
Etude du clavier d'orchestre/piano contemporain et participation aux activités du CNSMDP (concerts, ateliers, concours, etc...)
Travail d'oeuvres du grand répertoire instrumental (participation à des classes, à des master-classes, à des enregistrements).

Accompagnement vocal :

Acquisition des techniques propres à l'accompagnement vocal en cours individuels ou en petits groupes visant à l'autonomie de l'étudiant en situation professionnelle.
Travail en duo avec chanteur du répertoire de Lied, mélodie et oratorio.
Travail du grand répertoire de musique de chambre vocale.

Direction de chant :

Acquisition des techniques d'accompagnement spécifiques au répertoire lyrique : déchiffrage, transposition et réduction de chœur et d'orchestre.

Etude approfondie des réductions d'orchestre particulièrement dans les ouvrages lyriques travaillés au cours de l'année.

Connaissance du répertoire depuis la période baroque jusqu'à la période contemporaine (également dans ses dimensions littéraire, historique et dramaturgique).

Maîtrise des techniques de travail de préparation des chanteurs, notamment la connaissance des langues étrangères (prononciation, compréhension, traduction...) appliquée à la réalisation musicale.

Participation aux productions lyriques du département des disciplines vocales et aux interventions pédagogiques organisées par le département.

Examens de contrôle - 1^{er} cycle supérieur

En fin de première année :

- 1) déchiffrage pour piano seul ;
- 2) réalisation d'une basse continue ;
- 3) réduction d'un choral écrit en clés anciennes (courte préparation devant le jury) ;
- 4) exécution d'un accompagnement avec instrumentiste ou chanteur imposé 8 jours avant la date de l'examen. Le jury se réserve le droit de demander à réentendre un ou plusieurs passages de cette épreuve.

NB : les épreuves n° 1 et n° 2 feront l'objet d'une mise en loge unique, avec piano.

En fin de deuxième année :

- 1) déchiffrage d'une ou plusieurs transcriptions pour piano (originales ou transcriptions d'extraits d'œuvres symphoniques, lyriques ou chorégraphiques) ;
- 2) accompagnement, à vue, d'une œuvre instrumentale, suivi d'un travail de mise au point avec le soliste ;
- 3) réduction au piano d'un extrait d'œuvre de musique de chambre pour cinq instruments à cordes maximum ;
- 4) transposition d'une œuvre pour voix et piano, avec un chanteur (jusqu'au ton) ;
- 5) lecture à vue, au piano, de parties d'instruments transpositeurs ou/ et écrits en clé d'*ut*.

Pour les épreuves n° 1 et n° 2, préparation en loge avec piano.

L'étudiant émettra deux vœux de spécialisation, classés par ordre de préférence.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

• Classe spécialité **Accompagnement au piano**

- 1) déchiffrage d'une ou plusieurs transcriptions d'œuvres pour orchestre (dix minutes de préparation en loge sans piano) ;
- 2) accompagnement d'une œuvre de musique de chambre suivi d'un travail de mise en place et d'interprétation avec le ou les solistes du concours ;
- 3) réduction au piano d'un extrait d'une œuvre pour cordes et un ou plusieurs instruments transpositeurs, imposé trois jours avant le concours ;
- 4) lecture à vue d'un ensemble vocal écrit en clés anciennes (3 clé d'*ut*, 1 clé de *fa*) ou modernes (3 clés de *sol*, 1 clé de *fa*) ; (5 minutes de préparation en loge, sans piano) ;
- 5) transposition d'une œuvre pour voix et piano (jusqu'à la tierce majeure).

Pour les n° 2 et le n° 5, préparation seul(e), en loge, avec piano.

NB : le jury se réserve la possibilité d'intervenir en cours d'épreuve.

• Classe spécialité **Accompagnement vocal**

- 1) réduction au piano d'une partition pour chœur ou orchestre ;
 - 2) déchiffrage pour piano seul ;
- Mise en loge de 20 minutes, avec piano, pour ces deux épreuves.
- 3) transposition (jusqu'à la tierce incluse) d'une mélodie en accompagnant un chanteur (épreuve précédée d'une mise en loge) ;
 - 4) accompagnement d'une ou plusieurs œuvres vocales imposées, du baroque à la musique d'aujourd'hui, pouvant inclure une réalisation de continuo, dont le titre est communiqué une semaine à l'avance, à exécuter sans répétition avec le chanteur (possibilité d'une brève concertation préalable).

• Classe spécialité **Direction de chant**

- 1) déchiffrage d'un extrait d'ouvrage lyrique (sans mise en loge) ;
- 2) travail avec un ou plusieurs chanteurs d'un extrait d'une scène d'opéra (sans mise en loge) ;
- 3) exécution sur partition d'orchestre d'un autre extrait d'opéra travaillé pendant l'année ;
- 4) exécution jouée et chantée d'un autre fragment d'ouvrage lyrique travaillé pendant l'année sur une partition piano chant ;
- 5) exécution d'un passage symphonique ou d'une scène lyrique sous la direction d'un chef et donné trois semaines avant l'épreuve ;
- 6) transposition (ton et demi-ton) d'un extrait d'ouvrage lyrique (sans mise en loge).

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement spécialité Accompagnement vocal, Accompagnement au piano, ou Direction de chant est décerné à l'étudiant qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Les étudiants de 3^e année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du 1^{er} cycle supérieur en fin d'année scolaire.

Récompenses

Examens de contrôles : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement spécialité Accompagnement vocal, Accompagnement au piano, ou Direction de chant, est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes : **ECTS**

- | | |
|---|------------|
| - le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'accompagnement avec spécialité | 147 |
| - un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes : | |
| • analyse-instrumentistes | 8 |
| • musique de chambre : une attestation par an, soit 1 à 3 sessions de musique de chambre selon la scolarité de l'étudiant | 9 |
| • langue vivante | 2 |
| • connaissance du contexte professionnel | 3 |
| • harmonisation au clavier A ou B ou initiation à l'écriture A ou B | 3 |
| - un certificat ou une attestation dans l'une des disciplines complémentaires optionnelles suivantes : | |
| • accompagnement chorégraphique | 8 |
| • basse continue | |
| • diction lyrique italienne (accompagnateurs) | |
| • diction lyrique allemande (accompagnateurs) | |
| • harmonisation au clavier A ou B (si initiation à l'écriture choisie en DCI) | |
| • initiation à l'écriture A ou B (si harmonisation au clavier choisie en DCI) | |

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle précédents (cf. Titre I – article 5).

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement spécialité Accompagnement vocal, Accompagnement au piano, ou Direction de chant est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMDP ;
- la validation à l'université des 3 cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
 1. Introduction aux sciences humaines ;
 2. Evolution du langage - Analyse ;
 3. Questions spécifiques d'Histoire de la musique (à choisir - cf. brochure Licence http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_Licence_20112012_du_validee07092011.pdf).

L'étudiant peut suivre un ou deux cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée 2012-2013 en 1^{er} cycle supérieur

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1986).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2011 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [du 20 au 23 février 2012]

Admissibilité :

- 1) exécution au piano d'une ou plusieurs œuvres du répertoire ; affichage quatre semaines avant le concours ;
- 2) déchiffrage de l'accompagnement d'une mélodie, ou d'un air d'opéra ou d'oratorio, avec chanteur, (courte préparation devant le jury).

A leur demande, sont dispensés de l'épreuve n° 1 les étudiants titulaires d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle supérieur de piano du CNSM de Paris ou de Lyon ou du D.F.S. obtenus depuis moins de cinq ans, ou actuellement en classe de piano dans l'un des deux CNSM.

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris
Département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines

Admission :

- 1) un déchiffrage d'une pièce pour piano seul ;
- 2) accompagnement à vue d'une œuvre instrumentale, suivi d'un travail de mise en place avec l'instrumentiste de dix minutes environ.

Mise en loge unique de 15 minutes avec piano pour ces deux épreuves.

Demande de V.A.A. (Validation des acquis antérieurs)

Lors de son inscription au concours, un étudiant peut déposer une demande de V.A.A. auprès du Directeur visant à intégrer directement la troisième année de 1^{er} cycle. Après acceptation de la demande par la commission de VAA, le jury du concours d'entrée, constitué en jury de VAA, poursuit ses travaux comme suit :

- trois épreuves complémentaires sont demandées aux candidats admis définitivement ou sur liste d'attente, et ayant été soumis par la commission à une validation sur examen :
 - 1) transposition d'une œuvre vocale du répertoire avec un chanteur (jusqu'au ton) ;
 - 2) réduction d'un extrait d'œuvre de musique de chambre pour cinq instruments à cordes maximum ;
 - 3) lecture à vue, au piano, de parties d'instruments transpositeurs ou/et écrits en clé d'*ut*, sous la conduite de l'un des professeurs.

Mise en loge avec piano pour les épreuves n° 1 et n° 2.

Le jury transmet au Directeur les résultats de ses travaux ainsi que ses éventuelles propositions de VAA.